



Communiqué de presse - Mardi 7 juillet 2015

Stade Jean Bouin et hippodrome de Longchamp : la Justice donne raison à la Ville de Paris

Deux décisions de justice viennent de confirmer la légalité des permis de construire du Stade Jean Bouin et de l'hippodrome de Longchamp. La Ville de Paris salue ces deux décisions permettant de poursuivre la rénovation de ces équipements emblématiques du sport à Paris. Une excellente nouvelle pour tous les Parisiens et les amoureux du sport.

La Cour administrative d'appel de Paris a notifié hier sa décision de rejet des recours présentés contre les permis de construire et d'aménager du stade Jean Bouin et des terrains de sport environnants.

Dans le même temps, le Tribunal administratif de Paris vient de rejeter le recours dirigé contre le permis de construire du 31 mai 2014 portant sur la modernisation du site de l'hippodrome de Longchamp et la reconstruction des tribunes.

Sur ces deux chantiers emblématiques du rayonnement sportif de Paris, la Justice a donc donné raison à la Ville. Ces deux victoires démontrent à la fois le sérieux et la rigueur des projets soutenus par l'exécutif parisien.

En juin, plusieurs projets majeurs d'urbanisme ont également connu des avancées positives, comme le renouveau de la Samaritaine, le projet d'extension de Roland-Garros et la construction de la Tour Triangle, contribuant ainsi à ce que Paris se réinvente jour après jour.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr